Notes

(1) Un jour, à Bruxelles, je discutai la question avec Élisée Reclus. Il me dit, en forme de conclusion: «Je fais un travail qui me plaît, je ne me reconnais pas le droit de porter un jugement sur ceux qui ne veulent pas faire un travail qui ne leur plaît pas.»

(2) Bien que je ne possède pas les statistiques voulues, la lecture des journaux anarchistes indique que le chiffre des condamnés à tort au à raison — à la prison, au bagne, à l'échafaud, ou tués sur-le-champ — pour faits d'agitation anarchiste révolutionnaire (dont la «propagande par le fait») laisse loin derrière lui le nombre des condamnés, à tort ou raison, ou tués sur-le-champ, pour illégalisme. Dans ces condamnations, les théoriciens de l'anarchisme révolutionnaire ont une large responsabilité, car ils n'ont jamais entouré la propagande en faveur du geste révolutionnaire des réserves qu'opposent à la pratique de l'illégalisme les «explicateurs» sérieux du geste illégaliste.

(3) L'anarchiste dont l'illégalisme s'attaque à l'État ou à des exploiteurs reconnus n'a jamais indisposé «l'ouvrier» à l'égard de l'anarchisme. Je me trouvais à Amiens lors du procès Jacob, qui s'en prit souvent à des officiers coloniaux ; grâce aux explications de *Germinal,* les ouvriers amiénois étaient très sympathiques à Jacob et aux idées de reprise individuelle. Même non anarchiste, l'illégal qui s'en prend à un banquier, à un usinier, à un manufacturier, à une trésorerie, à un fourgon postal, etc., est sympathique aux exploités qui considèrent comme des valets ou des mouchards les salariés qui défendent les écus ou le papier-monnaie de leur patron, particulier ou État. Des centaines de fois, il m'a été donné de le constater.

(4) Socialement parlant, le jour où les frais de garde de la propriété seront supérieurs à ce qu'elle rapporte, la propriété fille de l'exploitation aura disparu.

E. ARMAND

L'illégaliste anarchiste

est-il

notre camarade ?

Il n'échet pas non plus à des propagandistes verbaux ou hommes de plume d'accuser les individualistes obscurs de retirer du bénéfice matériel de leurs idées. Ne comptent-ils pour rien le bénéfice «moral» et parfois pécuniaire que leur procurent leurs efforts ? La renommée colporte leurs noms «d'un bout du monde à l'autre bout» ; ils ont des disciples, des traducteurs, des diffamateurs, des persécuteurs. Pourquoi donc comptent-ils tout cela ?

Je trouve équitable que toute peine reçoive salaire, dans tous les domaines ; il est équitable que si on pâtit de ses opinions, on en retire aussi du profit. Ce qui importe, c'est que par violence, tromperie, ruse, vol, fraude, ou imposition d'aucune sorte, ce profit ne se réalise pas au détriment ni aux griefs et torts de ses camarades, de ceux de «son monde».

Dans le milieu social actuel, l'anarchie s'étend de Tolstoï à Bonnot: Warren, Proudhon, Kropotkine, Ravachol, Caserio, Louise Michel, Libertad, Pierre Chardon, Tchorny, les tendances qu'ils représentaient ou que représentent certains animateurs ou impulseurs vivants, dont les noms importent peu, sont comme les nuances d'un arc-en-ciel où chaque individualité choisit la teinte qui plaît davantage à sa vision.

En se plaçant au point de vue strictement individualiste anarchiste — et c'est par là que je conclurai, le critérium de la camaraderie ne réside pas dans le fait qu'on est employé de bureau, ouvrier d'usine, fonctionnaire, camelot, contrebandier ou cambrioleur — il réside en ceci que légal ou illégal, MON camarade cherchera d'abord à sculpter son individualité propre, à diffuser les idées anti-autoritaires partout où il le pourra, enfin — en se rendant la vie entre affinitaires la plus agréable qui soit — à réduire à un minimum de plus en plus faible la souffrance inutile et évitable.

CONCLUSIONS

Les anarchistes économiques, les dirigeants et les gouvernants économiques *imposent* aux travailleurs des conditions de travail incompatibles avec la notion anarchiste de la vie, c'est-à-dire avec l'absence d'exploitation de l'homme par l'homme. En principe, un anarchiste refuse de se laisser imposer des conditions de travail, de se laisser exploiter: il n'accepte qu'à la condition d'abdiquer, de se soumettre.

Et il n'y a pas de différence entre se soumettre à payer l'impôt, se soumettre à l'exploitation et se soumettre au service militaire.

Que la majeure partie des anarchistes se soumettent, c'est entendu. «On obtient davantage de la légalité en rusant avec elle, en la trompant, qu'en la bravant de front.» C'est exact. Mais l'anarchiste qui ruse avec la loi n'a à faire ni le fier ni le mariole, Ainsi faisant, il échappe aux dangereuses conséquences de l'insoumission, aux bagnes, au «plus abject des esclavages». Mais s'il n'a pas à subir tout cela, l'anarchiste soumis a à compter avec la «déformation professionnelle»; à force d'être extérieurement conformes à la loi, nombre d'anarchistes finissent par ne plus réagir du tout et passer de l'autre côté de la barricade. Il faut un tempérament exceptionnel pour ruser avec la loi sans se laisser prendre dans le filet de la légalité !

Quant à l'anarchiste-producteur dans le milieu économique actuel, c'est un mythe. Où sont les anarchistes qui produisent des valeurs antiautoritaires ? Presque tous les anarchistes concourent par leur production à maintenir l'état de choses économique. On ne me fera jamais croire que l'anarchiste qui construit prisons, casernes, églises; fabrique armes, munitions, uniformes; imprime codes, journaux politiques, livres religieux, les manutentionne, les transporte, les vend, fait de la production anti-autoritaire. Même l'anarchiste qui confectionne des objets de première nécessité à l'usage des électeurs et des élus ment à ses convictions.

Lorsque nous considérons le voleur en soi, nous ne pouvons dire que nous le trouvons moins humain que les autres classes de la société. Les composants des grandes bandes de voleurs ont entre eux des relations fortement entachées de communisme. S'ils représentent une survivance d'un âge antérieur, on peut aussi les considérer comme les précurseurs d'un âge meilleur dans l'avenir. Ils savent, dans toutes les villes, où s'adresser pour être accueillis et cachés, Ils se montrent, jusqu'à un certain point, généreux et prodigues à l'égard de ceux de leur milieu. S'ils considèrent les riches comme leurs ennemis naturels, comme une proie légitime, point de vue assez difficile à contredire, un grand nombre d'entre eux sont animés de l'esprit de Robin des Bois: à l'égard des pauvres, maints voleurs font preuve de bon cœur.
(Edward Carpenter: *Civilisation, its Cause and Cure.)*
Je ne suis pas un enthousiaste de l'illégalisme. Je suis un *alégal.* L'illégalisme est, à tout prendre, un pis aller dangereux pour celui qui s'y adonne même temporairement, un pis aller qui n'est ni à prôner ni à préconiser. Mais la question que je me propose d'étudier n'est pas de se demander si la pratique d'un métier illégal est périlleux ou non, mais si l'anarchiste qui se procure son pain quotidien en recourant à des métiers réprouvés par la police ou des tribunaux a raison ou tort de s'attendre à ce que l'anarchiste qui accepte de travailler au compte d'un patron le traite en camarade. En camarade dont on défend le point de vue au grand jour et qu'*on ne renie pas* quand il tombe dans les griffes des policiers ou sous la coupe des jugeurs. (A moins qu'il *ne demande* qu'on fasse le silence sur son cas).

L'anarchiste qui fait de l'illégalisme ne veut pas en effet qu'on le traite en «parent pauvre» qu'on n'ose pas avouer publiquement parce que cela ferait tort à la cause anarchiste — parce que ne pas se séparer de lui quand les représentants de la vindicte capitaliste s'acharnent sur lui risquerait d'éloigner du mouvement anarchiste la sympathie des syndicalistes ou la clientèle des anarchisants petits-bourgeois.

C'est à dessein que l'anarchiste illégaliste s'adresse à son camarade exploité par le patron, c'est-à-dire qui *se sent* exploité. Il ne s'attend

que peu ou prou à être compris par ceux qui font un travail qui est de leur goût. Parmi ceux-là, il range le doctrinaire et le propagandiste anarchistes qui répandent, défendent, exposent des idées qui répondent à leurs opinions, — c'est à souhaiter du moins. Quand même ils ne retireraient de leur labeur qu'un maigre, très maigre salaire, leur situation morale n'est pas comparable à la position d'un anarchiste travaillant sous la surveillance d'un contremaître et obligé de subir toute la journée la promiscuité d'humanités dont la fréquentation lui est antagoniste. Voilà pourquoi l'anarchiste illégaliste dénie à celui qui fait un travail qui lui plaît de porter un jugement sur sa profession en marge de la loi.

Tous ceux qui font une propagande écrite ou orale à leur goût, tous ceux qui exercent une profession qui leur convient, oublient trop souvent qu'ils sont des privilégiés par rapport à la grande masse des autres, leurs camarades, ceux qui sont contraints de s'atteler du matin au soir, et du premier janvier à la Saint Sylvestre, à des tâches pour lesquelles ils ne se sentent aucun goût. **(1)**

L'anarchiste illégaliste prétend qu'il est tout autant un camarade que le petit commerçant, le secrétaire de mairie ou le maître de danse qui ne modifient en rien et pas plus que lui les conditions de vie économique du milieu social actuel. Un avocat, un médecin, un instituteur peuvent envoyer des articles à un journal anarchiste et faire des causeries dans de petits cercles libertaires, ils n'en restent pas moins les soutiens et les soutenus du système archiste, qui leur a délivré le monopole leur permettant d'exercer leur profession et aux réglementations duquel ils sont obligés de se soumettre s'ils veulent continuer leur métier.

Il n'est pas exagéré de dire que tout anarchiste qui accepte d'être exploité au compte d'un patron particulier ou du patron-État, commet un acte de *traîtrise* à l'égard des idées anarchistes. En effet, dans tous les cas, il renforce la domination et l'exploitation, il contribue à maintenir l'archisme en existence. Sans doute, prenant conscience de ses inconséquences, il s'efforce de racheter ou de réparer sa façon de

la dictature d'une classe ou d'une caste sur une autre, ce sont les électeurs, les soutiens de l'État, des monopoles et des privilèges qu'il implique. Cet autrui en réalité est un ennemi pour l'anarchiste — un irréconciliable adversaire. Au moment où, économiquement, il s'en prend à lui, l'anarchiste illégaliste ne voit plus en lui, ne peut plus voir en lui qu'un instrument du régime archiste.

Ces explications fournies, on ne saurait donner tort à l'anarchiste illégaliste qui se considère comme *trahi* lorsque l'abandonnent ou s'insoucient d'expliquer son attitude les anarchistes qui ont préféré suivre un chemin moins périlleux que celui sur lequel il s'est engagé.

Je répète que j'ai dit en commençant ces lignes; puisque pis aller il y a, celui offert par l'illégalisme est dangereux au plus haut point et il faudrait démontrer qu'il rapporte plus qu'il ne coûte, ce qui est un cas tout à fait exceptionnel. L'anarchiste illégaliste qui est jeté en prison n'a aucune faveur à espérer, au point de vue libération conditionnelle ou réduction de peine; son dossier, comme on dit est marqué à l'encre rouge. Mais cette mise en garde faite, il faut encore signaler que l'illégalisme exige, pour être pratiqué sérieusement, un tempérament exceptionnellement trempé, un sang-froid, une sûreté de soi qui ne sont pas l'apanage de tous. Comme pour toutes les expériences de la vie anarchiste qui ne cadrent pas avec la routine de l'existence quotidienne, il est à redouter que la pratique illégaliste s'empare à un point tel de la volonté et de la pensée de l'illÈgaliste qu'elle le rende insensible à toute autre activité, à toute autre attitude. Il en est d'ailleurs de même pour certains petits métiers légaux qui épargnent à celui qui les exerce la présence à l'usine ou au bureau.

économique, s'entend) L'illégalisme économique est donc purement accidentel **(4)**.

D'ailleurs économique ou autre, l'illégalisme est fonction du légalisme. Le jour où l'autorité aura disparu, — l'autorité politique, intellectuelle, économique — les illégalistes auront disparu également.

C'est dans cette voie qu'il faut s'orienter pour que l'explication des gestes illégalistes profite à la propagande anarchiste.

Tout anarchiste, soumis ou non, considère comme un camarade celui d'entre les siens qui refuse d'accepter la servitude militaire. On ne s'explique pas que son attitude change quand il s'agit du refus de servir, économiquement parlant.

On conçoit fort bien que des anarchistes ne veuillent pas contribuer à la vie économique d'un pays qui ne leur accorde pas la possibilité de s'exprimer par la plume ou par la parole, qui limite leurs facultés ou leurs possibilités de réalisation ou d'association, dans quelque domaine que ce soit. Alors qu'eux ils entendraient laisser les non anarchistes se comporter à leur guise. Les anarchistes qui consentent à participer au fonctionnement économique des sociétés où ils ne peuvent vivre à leur gré sont des inconséquents. On ne comprend pas qu'ils objectent à ceux qui se rebellent contre cet état de choses.

Le réfractaire à la servitude économique se trouve obligé par *l'instinct de conservation,* par le besoin et la volonté de vivre, de s'approprier la production d'autrui. Non seulement cet instinct est primordial, mais il est légitime, affirment les illégalistes, comparé à l'accumulation capitaliste, accumulation dont le capitaliste, pris personnellement, n'a pas besoin pour exister, accumulation qui est une superfluité. Maintenant, qui est cet «autrui», auquel l'illÈgaliste raisonné s'attaque, — l'anarchiste qui exerce une profession illégale ? Cet «autrui», mais ce sont ceux qui veulent que les majorités dominent ou oppriment les minorités, ce sont les partisans de la domination ou de

se conduire en faisant de la propagande; mais quelle que soit la propagande que fasse un exploité, il demeure toujours un complice de l'exploiteur, un coopérateur au système d'exploitation qui régit les conditions dans lesquelles a lieu la production.

Voilà pourquoi il n'est pas exact de dire que l'anarchiste «qui travaille», qui se soumet au système de domination et d'exploitation en vigueur est une victime. Il est *un complice* tout autant qu'une victime. Tout exploité, légal ou illégal, coopère à l'état d'exploitation; tout dominé, légalement ou illégalement, coopère à l'état de domination. Il n'y a pas de différence entre l'ouvrier anarchiste qui a gagné 175.000 ou 200.000 francs en trente ans de travail et, sur ses économies, s'est acheté une bicoque à la campagne, et l'anarchiste illégaliste qui s'empare d'un coffre-fort contenant deux cent mille francs et acquiert avec cette somme une maison sur le bord de la mer. L'un et l'autre ne sont des anarchistes que verbalement, il est vrai, mais la différence qui existe entre eux est que l'anarchiste ouvrier se soumet aux termes du contrat économique que les dirigeants du milieu social lui imposent, tandis que l'anarchiste cambrioleur ne *s'y soumet pas.*

La loi protège autant l'exploité que l'exploiteur, le dominé autant que le dominateur dans les rapports sociaux qu'ils ont entre eux, et, dès lors qu'il se soumet, l'anarchiste est aussi bien protégé dans ses biens et dans sa personne que l'archiste; la loi ne fait pas de distinction entre l'archiste et l'anarchiste si tous les deux obtempèrent aux injonctions du contrat social. Qu'ils le veuillent ou non, les anarchistes qui *se soumettent,* patrons, ouvriers, employés, fonctionnaires, ont de leur côté la force publique, les tribunaux, les conventions sociales, les éducateurs officiels. C'est la récompense de leur soumission; quand elles contraignent, par la persuasion morale, ou par la force de la loi, l'employeur archiste à payer son employé anarchiste, les forces de conservation sociale se soucient peu qu'en son for intime ou extérieurement même le salarié soit hostile au système du salariat...

Au contraire, l'insoumis, le réfractaire au contrat social, l'anarchiste illégal a *contre lui toute l'organisation sociale,* quand il se met, pour «vivre sa vie» à brûler les étapes pour arriver tout de suite au but que n'atteindra que plus tard ou jamais l'anarchiste soumis. Il court un risque énorme et il est équitable que ce risque soit compensé par un résultat immédiat; si résultat il y a.

Le recours à la ruse que pratique constamment l'anarchiste illégaliste est un procédé qu'emploient tous les révolutionnaires. Les sociétés secrètes sont un aspect de la ruse. Pour afficher des placards subversifs, on attend que les agents déambulent dans un autre secteur. Un anarchiste qui s'en va en Amérique cèle son point de vue moral, politique, philosophique. Quel qu'il soit, apparemment soumis ou franchement insoumis, l'anarchiste est toujours un illégal par rapport à la loi; lorsqu'il propage ses idées anarchistes, il contrevient à la loi spéciale qui réprime la propagande anarchiste, plus encore, de par sa mentalité anarchiste, il s'oppose à la loi écrite elle-même considérée en son essence, car la loi est la concrétion de l'archisme **(2)**.

A l'anarchiste soumis qui sent qu'il est soumis, l'anarchiste insoumis ne peut manquer d'être *sympathique* ; dans son attitude illégale, l'anarchiste qui n'a pu ou voulu rompre avec la légalité se reconnaît, réalisé logiquement. Le tempérament, les réflexions de l'anarchiste soumis peuvent le mener à désapprouver certains gestes accomplis par les insoumis, jamais à lui rendre l'insoumis personnellement antipathique. **(3)**

A l'anarchiste révolutionnaire qui lui reproche de chercher tout de suite son bien-être au point de vue économique, l'illÈgaliste rétorque que lui, révolutionnaire, ne fait pas autre chose. Le révolutionnaire économique attend de la révolution une amélioration de sa situation économique personnelle; sinon, il ne serait pas révolutionnaire; la révolution lui donnera ce qu'il espérait ou ne le lui donnera pas, comme une opération illégale fournit ou ne fournit pas à celui qui l'exécute ce qu'il en escomptait. C'est une question de date, tout simplement. Même quand la question économique n'entre pas en jeu,

on ne fait une révolution que parce que l'on s'attend personnellement à un bénéfice, à un avantage religieux, politique, intellectuel, éthique peut-être. Tout révolutionnaire est un égoïste.

L'explication des actes de reprise commis par les illégalistes a-t-elle une influence défavorable sur la propagande anarchiste, en général et en particulier ?

Pour répondre à cette objection, qui est la plus importante de toutes, il faut ne pas perdre de vue un seul instant que l'unité humaine trouve en venant au monde ou en pénétrant dans un pays quelconque, des conditions de vie économique qui lui sont imposées. Quelles que soient ses opinions, il lui faut se soumettre, pour vivre tranquillement (ou mourir), à u*ne contrainte.* Là où il y a contrainte, le contrat n'est plus valide, puisqu'il est unilatéral, et les codes bourgeois reconnaissent eux-mêmes qu'un engagement souscrit sous l'empire de la menace est sans valeur légale. L'anarchiste donc se trouve constamment en situation de légitime défense contre les exécutifs ou les partisans du contrat économique imposé. On n'a jamais entendu un anarchiste exerçant un métier illégal préconiser une société basée sur le banditisme universel, par exemple. Sa situation, ses gestes sont uniquement relatifs au contrat économique que les capitalistes ou les unilatéraux imposent même à ceux que ses clauses révoltent. L'illégalisme des anarchistes n'est que transitoire: un pis aller.

Si le milieu social concédait aux anarchistes la possession inaliénable du moyen de production personnel, s'ils pouvaient disposer librement et sans aucune restriction fiscale (impôt, douanes, octrois), de leur produit, s'il les laissait employer entre eux une valeur d'échange que ne frapperait aucune taxe, tout cela à leur risques et périls, l'illégalisme, à mon sens, ne se comprendrait plus (l'illégalisme